



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Contrat de territoire 2015-2020

*entre le Département du Finistère
et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden*

Contrats de territoire 2015-2020

Entre :

Le Département du Finistère,
Représenté par le Président du Conseil général,
Pierre MAILLE

Et :

La Communauté de communes du Haut Pays Bigouden
Représentée par son Président
Michel CANEVET

Vu le Contrat de territoire de première génération signé le 24 janvier 2012 ;
Vu la délibération en Séance plénière du Conseil général en date du 29 janvier 2015 ;
Vu la délibération de la CCHPB en date du 26 février 2015 ;

Il est convenu ce qui suit :

La territorialisation des politiques publiques départementales vise à adapter l'intervention du Conseil général aux spécificités des territoires.

La stratégie conduite demeure portée et définie au niveau départemental et peut se formaliser dans des documents stratégiques de planification : schémas ou plans départementaux. La politique départementale ne se résume donc pas à l'addition des besoins exprimés par les acteurs des territoires.

Ces orientations et modalités d'intervention n'ont toutefois pas vocation à être développées de manière uniforme, mais, modulées en fonction des caractéristiques des territoires (enjeux, atouts, fragilités) dans le respect de la solidarité territoriale.

La territorialisation des politiques départementales se met en œuvre à travers deux modalités complémentaires : le développement de schémas et plans départementaux d'une part et la contractualisation d'autre part.

Les schémas et plans départementaux, pilotés par le Département, traduisent une déclinaison par territoire de la politique départementale sur certains champs de compétences. Ces schémas et/ou plans départementaux peuvent alors identifier des besoins prioritaires par territoire (identification de zones prioritaires et non prioritaires) et proposer une intervention modulée (bonification).

Les contrats de territoire, visent quant à eux, à adapter l'intervention départementale aux spécificités des territoires, en s'appuyant sur la construction d'une vision partagée et en s'accordant sur les projets susceptibles de la mettre en œuvre.

Véritable outil de territorialisation des politiques départementales, les contrats de territoire accompagnent également depuis 2009 les EPCI dans leur projet de développement. La démarche de contractualisation conforte en effet les intercommunalités, interlocuteurs privilégiés de la démarche en privilégiant :

- Une gouvernance locale renforcée
- Une meilleure coordination des interventions,
- La recherche de l'équité dans la réponse aux problématiques des territoires
- La connaissance des besoins des territoires
- Le partenariat et le mode-projet
- La recherche de solutions innovantes et spécifiques.

Tout en s'inscrivant dans la continuité de la démarche, les contrats dits de « deuxième génération » intègrent plusieurs évolutions majeures :

- Un rapprochement des calendriers avec ceux des mandats locaux et des autres politiques contractuelles (CPER, fonds européens, Contrats de partenariat Région-pays)

Le Conseil général du Finistère a souhaité inscrire les contrats de deuxième génération **sur la durée des mandats locaux, pour une meilleure concordance avec les projets communaux et intercommunaux** et surtout pour conforter l'émergence d'un véritable projet intercommunal.

Pour une meilleure cohérence et articulation avec les autres politiques territoriales contractualisées (CPER, contrats de partenariat-Pays –Région), les contrats de territoire conclus par le Département avec les EPCI sont établis sur une période unique **de janvier 2015 à décembre 2020**. Une revoyure est prévue à mi-parcours en 2017, date de la révision des contrats de partenariat.

➤ La généralisation de la territorialisation

Les contrats de territoires accompagnent les projets des territoires et constituent le mode privilégié de déclinaison des politiques départementales sur un territoire. Cela signifie notamment que :

- la plupart des politiques départementales ne sont désormais accessibles qu'à travers les contrats de territoires,
- l'identification des enjeux spécifiques à chaque territoire permet de déterminer les projets composant le programme d'actions du contrat ainsi que le niveau et les modalités d'intervention du Conseil général.

➤ La confirmation du rôle du Département, comme garant de la cohésion sociale et territoriale

Cette vigilance se traduit par l'introduction dans les contrats de deuxième génération de deux volets :

- Un volet cohésion sociale

Chef de file de l'action sociale, le Conseil général développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale, notamment des personnes vulnérables.

A travers les contrats, le Conseil général souhaite ouvrir sur les territoires un dialogue sur les différentes problématiques que couvre cette notion : petite enfance, enfance/famille, politiques jeunesse territorialisées, actions en direction des collégiens, personnes âgées, personnes handicapées, logement, insertion, développement social local, santé, politique de la ville.

L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux

- Un volet services au public

Les services au public, ensemble des services, publics ou privés, nécessaires aux populations, sont un important vecteur de cohésion sociale à condition de veiller à leur accessibilité. La structuration d'une offre locale de services de proximité est également un facteur de développement économique.

Les contrats de territoire ont vocation à favoriser l'élaboration d'un schéma adapté aux situations des territoires et à en constituer la déclinaison concrète et opérationnelle.

Sans attendre la finalisation du schéma, les partenaires vont inscrire au contrat de territoire les projets qui concourent à la mise en œuvre d'une politique de développement ou de maintien des services au public sur le territoire communautaire.

➤ Un renforcement des collaborations avec les partenaires et notamment la Région Bretagne les Pays et leurs conseils de développement, les EPCI

Cette volonté du Conseil général du Finistère de renforcer le lien avec la Région Bretagne et les acteurs locaux (Pays, conseils de développement, EPCI) répond à deux objectifs majeurs : assurer une meilleure coordination des actions et développer une nouvelle gouvernance territoriale qui conforte l'EPCI dans son rôle d'animateur et de coordonnateur des actions locales.

La Région Bretagne et le Département du Finistère ont élaboré avec les acteurs des territoires des « lectures partagées des enjeux et dynamiques des territoires » à l'échelle des Pays. Inscrits dans les contrats de partenariat de la Région et déclinés à l'échelle opérationnelle de l'intercommunalité dans les contrats du Conseil général, ces enjeux partagés ont vocation à devenir la base commune des différentes contractualisations. Cette démarche sera confortée et pérennisée par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'observation territoriale. La collaboration engagée entre le Département et la Région vise également à renforcer progressivement l'articulation des cofinancements sur les territoires.

Fin 2014, le territoire finistérien était couvert par :

20 contrats de territoire engagés avec 20 EPCI et 1 en cours d'élaboration

1 contrat engagé avec le Pays Centre Ouest Bretagne

1 plan d'engagement pour les îles finistériennes

CHAPITRE I. LECTURE PARTAGÉE DES ENJEUX DU TERRITOIRE À L'ÉCHELLE DU PAYS DE CORNOUAILLE

La Région Bretagne et le Département du Finistère ont élaboré avec les acteurs locaux (EPCI, Pays, Conseil de développement) une « **lecture partagée des enjeux et dynamiques des territoires** » à l'échelle du Pays de CORNOUAILLE.

Cette lecture partagée des enjeux du Pays de CORNOUAILLE est la suivante :

ENJEU 1 : Renforcer l'accessibilité du territoire et la fluidité des déplacements au sein du Pays de Cornouaille

La périphéricité n'est pas propre à la Cornouaille et sous-tend la réflexion de l'ensemble des collectivités bretonnes. Cependant, le Pays de Cornouaille se caractérise par un territoire vaste et multipolaire, de 100 km sur 60 km, au sein duquel plus d'un million de déplacements sont effectués chaque jour (95% de flux interne et 5% d'échanges avec l'extérieur notamment vers Lorient) dont 75% effectués en voiture et 4% en transports en commun¹. Les modes de déplacements encouragés seront autant de leviers de structuration et de coopération, internes et externes, le schéma départemental des déplacements fixe des orientations partagées. L'objectif d'améliorer la desserte des grandes agglomérations finistériennes est partagé par l'ensemble des acteurs.

➤ Développer les transports collectifs, l'intermodalité des réseaux et accompagner les projets structurants

En premier lieu, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité du territoire par un soutien fort aux aménagements ferroviaires de « Bretagne à Grande Vitesse » qui prévoit deux aménagements majeurs : d'une part l'amélioration de la desserte ferroviaire avec la réalisation du projet **LNOBPL liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire et l'amélioration des liaisons intra-bretonnes** pour atteindre l'objectif d'un service TGV Brest et Quimper à moins de trois heures de Paris avec arrêts intermédiaires, le développement de la ligne TER Quimper-Brest, l'adaptation de pôles gares à Quimperlé, Bannalec, Rosporden et Quimper, des pôles d'échanges multimodaux à Douarnenez, Pont l'Abbé et Concarneau et le développement de la plateforme aéroportuaire de Quimper-Pluguffan d'autre part. Il conviendra également de poursuivre l'aménagement de la **liaison intra-bretonne Nord / Sud (Roscoff / Lorient)** qui est pour le Département un enjeu de développement prioritaire.

➤ Renforcer l'attractivité des pôles urbains et favoriser une mobilité durable

En second lieu, ce territoire d'urbanisation diffuse et bien pourvu en infrastructures routières doit veiller à gérer les flux internes et à organiser la desserte des pôles urbains et des ports en assurant la promotion de modes de transports alternatifs à la voiture. Le développement de l'usage des transports en commun et des modes doux est un enjeu particulièrement prégnant et pour mieux relier Quimper au Pays Fouesnantais et au Pays Bigouden. Sur le secteur de Quimperlé, l'attention sera portée sur le lien avec Lorient, qui concerne 11% des échanges. Le renforcement des 5 pôles moyens (Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau, Quimperlé) et des 3 pôles de proximité (Audierne/Plouhinec, Châteaulin et Rosporden), en termes d'emplois et de services, devrait permettre de limiter les déplacements liés au travail, achats et loisirs (principaux motifs de déplacement).

¹ Enquête déplacements de Cornouaille – Quimper Cornouaille Développement - octobre 2013

➤ **Développer le très haut débit**

Enfin, les acteurs du territoire sont particulièrement sensibles à s'inscrire dans le projet Bretagne Très Haut Débit pour Tous, indispensable à l'accessibilité numérique du territoire, au développement des usages et de la filière numérique et à la limitation de la fracture sociale. Son déploiement devrait être privilégié à partir de l'ouest breton. Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique du Finistère précise les orientations du Conseil général en ce domaine.

ENJEU 2 : Gouvernance et stratégie de territoire

Cet enjeu semble être partagé par l'ensemble des acteurs du territoire qui jugent indispensable une solidarité de tous autour d'une stratégie commune de développement. De façon générale, le Conseil général attache une grande importance à la concertation avec l'ambition de co-construire des politiques publiques rendues plus pertinentes et efficaces, en témoignent le **schéma d'aménagement pour l'avenir du port de Concarneau ou l'élaboration du Pacte territorial d'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015**. Les partenariats engagés entre les Communautés de communes et le Conseil général au sein des contrats de territoire et le travail d'analyse prospective Cornouaille 2030 réalisé par le Pays peuvent contribuer à fédérer les dynamiques et acteurs du territoire.

➤ **Renforcer le rôle de la ville de Quimper en tant que capitale de la Cornouaille**

Capitale du Pays de Cornouaille en termes d'emploi, de services, d'enseignement supérieur, de tourisme, la ville de Quimper est également à l'initiative d'activités économiques innovantes. L'incitation au développement de l'innovation et de la recherche – développement dans les PME se doit d'être en lien avec les pôles de compétitivité ou les structures de partenariat existantes. La démarche d'entente entre les agglomérations de Brest et Quimper doit être confortée. Des équipements structurants tels que le pôle Max Jacob, le théâtre de Cornouaille, le centre de congrès de Penvillers, le pôle gare, le projet IALYS en lien avec le pôle de compétitivité Valorial, permettront à Quimper de renforcer son rôle de tête de réseau. Quimper est un acteur majeur de la mutualisation et de la complémentarité particulièrement nécessaires dans ce vaste territoire.

➤ **Favoriser les pôles moyens en y encourageant le développement d'une activité économique dynamique**

Alors que Quimper² concentre 34% de l'emploi, les pôles moyens de Douarnenez, Pont l'Abbé, Penmarc'h/Guilvinec, Concarneau et Quimperlé jouent un rôle important dans le maillage du territoire et l'offre de services qu'il convient de développer notamment par un dynamisme économique renouvelé valorisant les ressources locales. Les pistes identifiées pour y parvenir concernent l'adaptation du tissu local, le transfert de technologies, l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes, le développement de l'économie sociale et solidaire et la valorisation des richesses patrimoniales et touristiques.

➤ **Créer les conditions d'adaptation des filières maritimes et agroalimentaires**

La spécificité maritime du Pays de Cornouaille nécessite une mention de la stratégie maritime Atlantique dans ses dimensions scientifiques et technologiques dont les énergies marines renouvelables, les activités portuaires et les filières de construction et réparations navales. Il est souhaité que le nautisme dans ses différentes composantes soit également cité comme une opportunité à développer.

² Source : Pacte territorial pour l'insertion du Pays de Cornouaille 2013-2015

Les secteurs maritimes et agroalimentaires doivent maintenir des filières fortes et structurées en intégrant pleinement les enjeux environnementaux. La plupart des métiers liés à la filière mer sont représentés : pêche à pied, exploitation des grands thoniers océaniques, navires artisans de la pêche hauturière, chantiers navals et entreprises de mareyage et de transformation. L'outil de production se caractérise toutefois par le **vieillessement et la contraction de la flotte, et le renouvellement des marins ne se fait pas sans difficulté**. Il convient de s'attacher aux **conditions de financement de bateaux neufs** répondant aux exigences de sécurité de durabilité et d'attrait des nouvelles générations de marins. Il y a urgence à **bloquer la fuite des quotas** qui doivent rester attachés au territoire et non plus valoriser la sortie de navires au détriment de candidats à un réinvestissement local.

Une **étude stratégique de développement des ports départementaux** permettra de définir des choix dans un contexte économique évolutif. **L'organisation des filières pêche et produits de la mer**, le bon état d'équipement et d'outillage des ports, le **développement d'équipements structurants**, tels que le port de Concarneau, les ports de pêche, la plaisance et la filière nautique, les énergies marines, la gestion du foncier économique participent d'un développement économique du territoire dans un contexte global difficile.

Ces secteurs structurent l'espace littoral et rural dont dépend également le développement d'une **filière nautique** durable et d'un tourisme équilibré et de qualité. Le **Livre bleu du nautisme 2008-2014** en cours de réédition constitue une source de données mobilisables pour dessiner des stratégies de développement intégrées.

Avec 2 533 **exploitations agricoles** qui génèrent 12 655 emplois sur le Pays et une **industrie agroalimentaire** qui emploie 8 840 salariés, la filière agricole est un élément moteur de l'économie locale qui avait su résister plus longtemps que d'autres territoires à la crise économique de 2009-2010, mais qui subit depuis plusieurs mois un ralentissement³. Les mesures qui seront annoncées concernant le Pacte d'avenir pour la Bretagne viseront à conforter une agriculture forte nécessaire au maintien d'une industrie de transformation.

Enfin, une attention doit être portée sur le **développement du transport multimodal de fret** intégrant le ferroviaire et le maritime (autoroute de la mer, cabotage), posant notamment la question d'une **plateforme logistique** et de la structuration de la fonction logistique. Il convient de favoriser la mutualisation par les entreprises du transport et inciter à la massification des flux.

➤ **Valoriser la richesse du patrimoine maritime et touristique levier de développement économique**

L'attractivité du Pays de Cornouaille doit être rappelée comme un atout de développement économique dont la maîtrise est cependant essentielle à un développement durable, son potentiel étant étroitement lié à la préservation de la diversité des territoires ainsi qu'à leur forte identité culturelle.

La zone de Quimper (bassins de vie de Quimper, Douarnenez, Audierne, Plonéour-Lanvern, Penmarch, Pont-l'Abbé et Fouesnant) comptabilise plus de 4 400 emplois touristiques sur l'année, soit 6,2 % des emplois salariés, Quimper en concentrant 1 800. La saisonnalité est marquée, particulièrement sur le littoral, les emplois du secteur représentent ainsi 20 % en moyenne dans le bassin de Fouesnant et 30% en haute saison. La part du tourisme d'affaires y est importante dans les secteurs de la restauration et du commerce. Le tourisme est essentiellement balnéaire, concentrant de fortes capacités d'accueil en hébergement marchand et non marchand et des fortes densités de population sur certains espaces limités, souvent littoraux. Ces accroissements de population impactent de manière significative la gestion des territoires en matière de consommation, de transports, d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de déchets, de sécurité, de santé publique⁴.

³ PTI du Pays de Cornouaille 2013-2015

⁴ INSEE Bretagne - Octant analyse n°14 – janvier 2011

Plusieurs enjeux sont identifiés :

- l'emploi saisonnier et les conditions d'accueil des salariés sur des territoires où l'accès au logement est complexe ;
- limiter l'usage de la voiture et les phénomènes d'engorgement par l'organisation des déplacements : développement des circulations douces et développement des transports collectifs
- préserver les paysages et les points de vue sur les sites remarquables, notamment par une politique de préservation paysagère des abords des sites touristiques;
- la définition d'un développement intégré de l'offre d'hébergements marchands, particulièrement de l'hôtellerie de plein-air (intégration paysagère, accès et modes de déplacements doux) et l'hôtellerie de bord de mer (évolution, transmission, création)
- la maîtrise du développement résidentiel avec une réflexion à poursuivre quant à la maîtrise de l'occupation foncière (documents d'urbanisme) afin de favoriser l'équilibre résidences secondaires/hébergement marchand et conserver un territoire attractif ;
- développement du tourisme vert en lien avec la randonnée.

Le tourisme est un secteur d'activité qui aurait besoin d'être relancé après des années difficiles notamment par un soutien aux très petites entreprises souvent fragiles. Le schéma départemental de développement touristique du Finistère en cours de réédition permettra d'affiner ces enjeux.

ENJEU 3 : Contribuer à la cohésion sociale en répondant aux enjeux démographiques

Il convient d'étendre cet enjeu à la question du vieillissement ciblée par la Région mais aussi celles du logement de l'insertion de l'accueil des populations les plus fragiles et de la jeunesse. La mise en œuvre de solutions adaptées et d'accompagnement diversifié des personnes peut en elle-même être source d'emplois et de services. Une vigilance particulière doit être portée au maintien des services publics.

➤ Soutenir les populations les plus fragiles

Il convient de veiller à prendre en compte les publics les plus fragiles, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux, chercheurs d'emplois de longue durée, jeunes en précarité. L'augmentation du taux de chômage persiste en Cornouaille, les personnes disposant des minima sociaux sont particulièrement présents au cœur des pôles urbains, les familles monoparentales nombreuses sur le Pays de Douarnenez, Quimper Communauté et la Communauté d'agglomération de Concarneau. Ces indicateurs de précarité plaident pour le développement d'une politique de solidarité notamment en faveur des personnes âgées, des jeunes et des personnes en insertion. Les besoins en termes d'accompagnement vers l'emploi et les moyens que les Conseils généraux y consacrent sont de plus en plus importants. Aussi, l'enjeu que représente **l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion par l'activité économique** mérite d'être cité parmi les enjeux importants. Il convient de **sécuriser les parcours et les trajectoires professionnelles des publics défavorisés par l'accompagnement à la mobilité, à la qualification et à la prise d'emploi.**

L'activité économique du Pays de Cornouaille recourt largement à des horaires atypiques dont les problématiques ne sont pas solutionnées par l'intermodalité entre les réseaux de transport. Une attention doit donc y être portée en y adjoignant un objectif d'autonomisation et d'insertion des jeunes. L'ensemble de ces enjeux sont au cœur du **Pacte Territorial d'Insertion** à l'échelle du Pays de Cornouaille.

➤ Intégrer la mixité sociale et générationnelle dans la politique logement

L'enjeu du logement en Cornouaille se décline par type de territoire : communes urbaines, périurbaines, littorales ou rurales. Le **Plan départemental de l'habitat** traduira une vision précise des enjeux par secteur autour de cinq axes : le logement des jeunes, le logement des personnes âgées, l'étalement urbain, le logement des plus défavorisés et les économies d'énergie dans l'habitat ancien.

Le littoral est attractif pour une population vieillissante, le desserrement des ménages qui se poursuit confirme cette tendance. Cette pression sur le foncier tend à exclure les jeunes travailleurs et les ménages défavorisés en les contraignant à s'éloigner des villes et de leur lieu de travail. Une orientation de la politique logement en faveur de la **mixité sociale** est nécessaire sur une grande partie du territoire et se traduit notamment par une **aide à la production de logements abordables**. Le public des jeunes travailleurs, saisonniers, caractérisé par de faibles ressources et une forte mobilité appelle un besoin en accompagnement social et une offre de logement adaptée. L'hébergement collectif en **foyers de jeunes travailleurs** est l'une des réponses proposée sur Quimper, Ergué-Gabéric, Plonéour Lanvern, Concarneau et Quimperlé.

La population du Finistère est vieillissante et la pyramide des âges laisse présager d'un accroissement du phénomène. L'offre doit pouvoir s'adapter à cette tendance tant en termes de volumes que de diversification en fonction de l'autonomie des personnes. Aujourd'hui, les personnes âgées sont majoritairement propriétaires occupants de maisons individuelles et souhaitent rester y vivre le plus longtemps possible, ou, à défaut dans un logement indépendant à proximité des services. La promotion de **nouvelles formes d'habitat** à destination des plus âgés (intergénérationnel) est à encourager. Les mises en œuvre du schéma « Bien vieillir en Finistère » et du schéma en faveur des personnes handicapées 2013-2018 contribueront à ces enjeux.

Par ailleurs, la **précarité énergétique** de l'habitat, la **rénovation du bâti en centre bourg** et la nécessité de **réhabiliter des ensembles dans les villes moyennes** comme Concarneau constituent des préoccupations importantes pour ce territoire.

Enfin, l'accueil permanent des gens du voyage nécessite une attention particulière sur Bannalec, Briec, Ergué-Gabéric, Fouesnant, Penmarc'h/Plounéour-Lanvern/Pont l'Abbé,

➤ Favoriser l'accès aux services et à l'offre culturelle et sportive

L'une des forces de la Cornouaille est de disposer de pôles urbains qui offrent de nombreux services de proximité. L'enjeu identifié est alors celui de **l'organisation territoriale d'équipements et de services** adaptés aux besoins de la population, privilégiant la mutualisation, la complémentarité et la mise en réseau.

Cette mise en réseau est essentielle concernant les **sites culturels et les musées** compte tenu de l'importance et de la qualité de l'offre : manoir de Kernault, intégré dans l'EPCC « Chemins du patrimoine en Finistère », musée de la Préhistoire à Penmarc'h, musées des Beaux Arts à Quimper et à Pont-Aven, musée départemental breton à Quimper, musée de la pêche à Concarneau, Haliotika-La cité de la pêche au Guilvinec, musée Marie Henry à Clohars-Carnoët. Dans le domaine du **spectacle vivant** la Cornouaille dispose également de nombreux équipements structurants et de projets artistiques et culturels de qualité, cités par la Région dans le cadre de son analyse, et qui devront poursuivre leur mise en réseau et la recherche de complémentarité. Cette coordination s'applique également aux secteurs de **l'enseignement de la musique, de la danse et de la lecture publique** pour lesquels les schémas départementaux favorisent un aménagement culturel du territoire. Les secteurs de l'accueil de la petite enfance, de la mise en réseau des acteurs sociaux et médico-sociaux autour de la coordination gérontologique y participent également. Enfin, une attention pourra être portée sur l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap.

➤ **Les évolutions de la population collégiennes à examiner avec attention**

A horizon 2017, la population attendue sur le Pays se stabilise autour de 16 000 élèves alors que son évolution est très variable d'un secteur à l'autre. De fortes hausses sont attendues sur Briec, Quimperlé, Moëlan-sur-Mer, Plozevet. A contrario, le secteur de Douarnenez continue de baisser traduisant une baisse structurelle du potentiel démographique. Après avoir connu une certaine croissance, les secteurs de Pont l'Abbé, Pont Aven et Fouesnant devraient connaître des baisses d'effectifs⁵.

ENJEU 4 : Vigilance environnementale

L'impact de la pression démographique sur les secteurs littoraux, la préservation du cadre de vie et celle de la qualité du patrimoine naturel nécessitent un enjeu spécifique de vigilance environnementale qui n'apparaît pas explicitement dans le document régional. Il convient d'insister sur les conséquences, pour la cohésion sociale et territoriale, de la concentration urbaine, périurbaine et littorale de la population. La question foncière doit donc aussi être prise en compte dans un objectif de mieux concilier les usages du sol, de préserver la ressource naturelle déjà limitée, de maîtriser l'artificialisation des sols et de lutter contre la régression du foncier agricole.

➤ **Un enjeu de gouvernance sur les espaces naturels littoraux :**

Le littoral accueille une multitude d'usage : activités portuaires, de loisirs, développement urbain, espaces naturels. Bâtir une réflexion de long terme sur leur organisation est un enjeu majeur d'aménagement du territoire. La démarche de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) en Cornouaille, la planification de l'espace et la protection des espaces naturels sont des outils qui doivent être mobilisés.

➤ **La préservation des milieux et du cadre de vie**

Le Pays de Cornouaille se caractérise par sa biodiversité, son patrimoine naturel et la diversité de ses paysages. Mais il est soumis à des pressions constantes susceptibles de le fragiliser. Le Conseil général s'engage dans la prévention et la valorisation de cette biodiversité et de ces patrimoines naturels exceptionnels en constituant et en gérant durablement des sites naturels en compétence propre ou en synergie avec ses partenaires. La Cornouaille dispose de nombreux espaces emblématiques qui nécessitent une attention particulière, le Menez Hom, la Pointe du Raz, la Torche, les Glénan, l'île de Sein.

➤ **Permettre de disposer d'une eau en quantité et qualité et d'un assainissement respectueux des milieux**

Les actions partenariales en faveur de la gestion intégrée de l'eau, le schéma départemental d'assainissement collectif et le schéma départemental d'alimentation en eau potable, ont permis d'identifier des priorités d'actions sur la Cornouaille permettant l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des masses d'eau, la protection des zones littorales, une reconquête de la qualité de l'eau, une sécurisation de l'alimentation en eau potable, une protection et une gestion des milieux aquatiques, conciliation des usages, lutte contre les algues vertes, préservation des eaux de baignade, réduction des risques d'inondation.

➤ **Coordonner et accompagner les acteurs de territoire dans la prévention, la valorisation et la gestion durable des déchets**

⁵ Sources : Observatoire des collèges – Conseil général du Finistère - 2013

Le défi à relever est de stopper l'augmentation des quantités de déchets ménagers et d'en amorcer la réduction. Dans ce domaine un axe de travail majeur consiste en l'**organisation du territoire et la responsabilité locale** dans le but de mutualiser les équipements en renforçant les coopérations entre les collectivités en charge du traitement des déchets. Cette question peut être complétée par la recherche de leur **valorisation énergétique** au-delà de leur réduction. La réussite du plan de lutte contre les algues vertes et la **gestion durable des produits de dragage des ports** sont aussi des enjeux majeurs.

➤ **Mobiliser et agir pour la sécurisation de l'approvisionnement énergétique**

L'objectif est de contribuer à la sécurisation de l'alimentation électrique du Finistère par la prévention des ruptures de fourniture d'énergie, à promouvoir des économies d'énergie dans nos pratiques et les domaines d'activité relevant de nos compétences et à prospecter le potentiel lié aux énergies renouvelables, par le développement des filières dont celle des énergies marines renouvelables. On peut citer à ce titre l'important projet houlomoteur en Baie d'Audierne porté par DCNS. La compétence sur le territoire en stockage de l'énergie peut aussi être soulignée.

➤ **Anticiper et prévenir les impacts du changement climatique**

L'état des lieux du Finistère vis-à-vis des enjeux d'adaptation au changement climatique mené en 2012/2013 dans le cadre de l'élaboration du 2ème PCET du Conseil général a révélé des problématiques spécifiques à la Cornouaille :

- risques d'inondations accrus pour Châteaulin, Quimper, Pont-Aven et Quimperlé ;
- risques de submersions marines sur les littoraux bas du Pays Bigouden Sud comme l'île-Tudy ;
- risques de destruction d'infrastructures portuaires par les tempêtes ;
- risques pour l'agriculture durant les sécheresses ;
- risques liés au manque d'eau (cf enjeu supra) ;
- impacts sur la biodiversité des habitats d'intérêt communautaires dont les zones humides et les écosystèmes littoraux.

Les sources de données départementales sont très nombreuses dans le domaine environnemental et pourront être mobilisées pour la déclinaison opérationnelle des enjeux partagés sur la Cornouaille.

CHAPITRE II : LES ENGAGEMENTS DEPARTEMENTAUX COMPLEMENTAIRES AU CONTRAT DE TERRITOIRE

Parallèlement aux engagements contractualisés, le Conseil général développe ses interventions, tant en maîtrise d'ouvrage directe que via des soutiens alloués à des partenaires.

Dans le domaine des déplacements, le Schéma départemental des infrastructures du Pays de Cornouaille et le Schéma départemental vélo sont des documents de planification des interventions du Département (réalisations en maîtrise d'ouvrage ou cofinancements de projets structurants) dans le domaine des déplacements : aménagements routiers, itinéraires cyclables, pôles gare et pôle d'échanges, aires de covoiturage, etc. Les Schémas actuels ont été votés en 2012. Ils seront révisés durant l'année 2015 en concertation avec les acteurs locaux.

L'accessibilité numérique est un enjeu majeur pour une région périphérique comme la Bretagne. Les collectivités, l'Etat et l'Europe se sont mobilisés pour porter ensemble le projet Bretagne Très Haut Débit qui a pour ambition d'apporter la fibre optique à toutes les familles, entreprises et administrations, aussi bien en zone rurale qu'urbaine à l'horizon 2030.

La concertation des intercommunalités, du Département et de la Région a permis de déterminer les modalités de programmation du déploiement et, en particulier, de définir les territoires concernés par la 1^{ère} phase de travaux qui s'engagera dès 2015. Le déploiement de ce nouveau réseau de communication va être effectué selon les principes d'équilibre et de cohésion pour un maillage équitable des zones urbaines et rurales.

Dans la période transitoire du déploiement, le réseau Penn ar Bed Numérique assure déjà une offre haut débit (jusqu'à 10Mb/s) dans les secteurs non couverts par l'ADSL. Ce réseau qui fait l'objet d'un contrat de partenariat entre le Département et AXIONE, permet ainsi aux finistériens de pouvoir disposer de ce service par le biais de deux fournisseurs d'accès à internet.

Le rayonnement du collège dans sa proximité s'impose comme un juste prolongement de la mise en place de politiques publiques départementales déclinées en lien avec chaque entité territoriale présente sur les espaces du département (communes, EPCI...). A ce titre, le projet « collège et territoire » vise à instaurer entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et le Département, au-delà des conventions d'objectifs et de moyens, une véritable contractualisation reposant, tant sur des objectifs partagés et faisant l'objet du financement de la collectivité (voire d'autres collectivités locales), que sur des avenants prenant en compte des actions spécifiques menées par chaque établissement.

Des projets novateurs ont vu le jour en 2014 autour du numérique, de l'internat, des liens avec les entreprises locales, etc. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la loi sur la refondation de l'école et notamment les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Par ailleurs, le Conseil général accompagne les collèges à travers trois types de financements :

- les opérations de travaux (sous maîtrise d'ouvrage départementale) : avec le schéma pluriannuel de travaux et le programme de grosses réparations, le Conseil général investit, chaque année, entre 20 et 25 M€ dans ses collèges

(opérations structurantes, entretien et accessibilité). Sur la CCPHB, le montant des travaux réalisés sur le collège de Plozévet s'élève à plus de 1,5 M€ sur la période 2006-2011. Pour la période 2012-2017, il est prévu : des travaux pour le CDI, la vie scolaire, pour un montant de 400 000 €.

- 6,5 M€ ont été affectés sur le schéma de travaux 2012-2017 pour accompagner les collectivités locales, dans le cadre des contrats de territoire, dans leur projet de rénovations lourdes des équipements sportifs fortement utilisés par les collégiens. A ce titre, le premier contrat de territoire a accompagné à hauteur de 750 000 € la restructuration du gymnase communal de Plozévet.
- les dotations de fonctionnement et les subventions pour le financement des actions éducatives pour les établissements publics et privés (17 M€ par an). Outre le fonctionnement, le Département accompagne financièrement les projets agenda 21, jumelages, classes à projet artistique et culturel, ateliers artistiques, ateliers scientifiques, collèges au cinéma, sections sportives classiques et mobilité internationale, collège et territoire. Sur Douarnenez Communauté, le total des dotations en matériel et en fonctionnement en 2013 s'est élevé à 118 018 €.

Un Observatoire de la vie collégienne est également en place <http://www.cg29.fr/Le-Conseil-general-et-vous/Colleges/Observatoire-de-la-vie-collegienne2>.

Dans le **domaine maritime**, avec ses 1 200 kilomètres de côtes, le Finistère représente la moitié des côtes bretonnes, soit un sixième du littoral français et est considéré comme le premier département maritime de France. Les ports finistériens sont des lieux d'activité économique importants pour les territoires et les villes côtières finistériennes. Au-delà de l'activité pêche, d'autres activités telles que la construction et la réparation navale, la plaisance, le nautisme et le tourisme représentent des atouts majeurs pour le département. Face à ce constat et pour répondre aux enjeux du développement intégré du littoral et de l'économie maritime, le Conseil Général du Finistère entend relever à travers la réalisation de son projet stratégique et notamment de son objectif « faire de la qualité du cadre de vie un atout et contribuer à l'attractivité économique, environnementale et sociale du département » ainsi que de son Livre Bleu du nautisme, les défis suivants :

- optimiser les infrastructures, les sites, équipements et services portuaires à travers l'entretien courant dans les ports et l'amélioration des sites portuaires départementaux, le soutien à l'investissement dans les ports de pêche et le soutien au développement des ports de commerce ;
- faire du nautisme le sport de tous les finistériens, un vecteur de développement économique, une filière inscrite dans le territoire et décloisonnée.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche**, le Conseil général soutient une université, de grandes écoles et divers autres établissements d'enseignement supérieur, ainsi que de plusieurs centres de recherche et de structures d'interface de l'innovation, car ils sont vecteurs de développement de l'économie et de l'emploi et sont acteurs majeurs de l'aménagement du territoire du Finistère.

Le Département participe également au financement de grosses opérations d'investissement (projets immobiliers et équipements de recherche structurants) sur trois volets que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Dans le **domaine du tourisme**, au cours de sa séance plénière de juin 2014, le Conseil général a procédé à une refonte complète de ses dispositifs en tenant compte d'une part des

enjeux dégagés par le nouveau schéma départemental de développement touristique (SDDDT 2014-2018), d'autre part d'une approche territoriale pour permettre de disposer d'une offre équilibrée et adaptée aux spécificités des territoires finistériens. Conformément au schéma départemental qui met en avant l'objectif de qualification de l'offre d'hébergement pour améliorer l'accueil des clientèles touristiques, les nouveaux dispositifs visent à inciter les investisseurs à inscrire leurs projets dans une logique de performance globale et de développement durable.

Cela se traduit par un soutien renforcé aux investissements concourant à des objectifs de modernisation et de qualification de l'hôtellerie traditionnelle et de l'hôtellerie de plein air. De nouvelles aides au conseil (décoration intérieure, numérique, aménagement paysager, diagnostic énergétique) complètent le dispositif de soutien aux professionnels. Un recentrage du soutien aux gîtes d'étape labellisés sur les zones proches d'un itinéraire de randonnée majeur a également été retenu.

Par ailleurs, afin de favoriser un équilibre territorial de l'offre d'hébergement, il a été décidé de soutenir le développement de l'offre d'hébergement locatif (location de vacances et chambres d'hôtes) sur les secteurs géographiques les moins dotés.

En matière d'agriculture, en 2010, date du dernier recensement agricole, le Finistère comptait 7 800 exploitations agricoles. Au plan foncier 385 380 hectares de surface agricole utile étaient exploités dans le Département. L'agriculture reste ainsi une force vive du département présente dans toutes les communes. Le Conseil général souhaite promouvoir une agriculture forte et diversifiée. Le projet stratégique qu'il suit entend d'une part accompagner les mutations des filières de production respectueuses des enjeux environnementaux et d'autre part, inciter à la consommation de produits alimentaires locaux.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, en application de la Charte des espaces naturels sensibles de l'Assemblée des départements de France, par délibération du 30 janvier 2015, le Conseil départemental a validé le Schéma départemental des espaces naturels sensibles et de la biodiversité du Finistère qui définit une stratégie à 10 ans de protection, de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité finistériens.

Ce document planifie notamment les actions de maîtrise foncière et de gestion des espaces naturels qui ont été élaborées en concertation avec les partenaires. La place des intercommunalités, du PNRA, quand il est territorialement compétent, y est particulièrement mise en valeur pour les opérations de gestion des terrains du Conseil départemental et du Conservatoire du littoral.

C'est dans ce cadre que doivent s'opérer les collaborations entre les collectivités territoriales et le Conseil départemental au sujet des espaces naturels, des zones humides et de la biodiversité.

En matière d'eau et d'assainissement, le Conseil général a élaboré, dans la concertation, des schémas départementaux d'assainissement (2013) et d'eau potable (2014). Documents stratégiques précisant les enjeux finistériens, ces schémas sont également des outils opérationnels de programmation des actions sur les territoires. Les actions inscrites au contrat de territoire sont pour la plupart issues de ces schémas.

Au-delà, ces schémas ont également été l'occasion de sensibiliser les collectivités et les maîtres d'ouvrages aux questions de gouvernance, qui vont devenir de plus en plus prégnantes dans les années à venir.

En effet, au cours des prochaines années, les collectivités vont devoir faire face, sur ces thématiques, à des contraintes majeures d'ordre réglementaire, environnemental, technique et financier, notamment pour assurer le nécessaire renouvellement de leur patrimoine, la sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la performance de leur réseau et station d'épuration. Les collectivités isolées ne pourront plus seules relever ces défis. Une mutualisation, par le biais de regroupement de maîtres d'ouvrage, s'avère nécessaire et le périmètre territorial actuellement le plus adapté semble, à minima, être celui de la communauté de communes. La communauté de commune a anticipé ce fait puisqu'elle a déjà pris les compétences eau potable, assainissement collectif et non collectif

Par ailleurs, **dans le domaine de l'insertion**, il est à noter que la politique d'insertion sociale et professionnelle du Département s'inscrit prioritairement dans la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA), dont les objectifs affichés sont la lutte contre la pauvreté et l'aide au retour à l'emploi. Le département a consacré en 2014 plus de 84 M€ au paiement du RSA.

Autour de cette allocation, le Département a construit une politique d'insertion qui, de l'accès au droit aux actions de retour à l'emploi, doit proposer à l'usager un parcours d'insertion adapté à son projet et prenant en compte ses freins et ses difficultés. Les financements liés à cette politique s'adressent principalement à des structures associatives.

Cette politique s'inscrit dans le Pacte territorial d'insertion (PTI) adopté lors de la séance plénière de janvier 2013. Elle se décline à l'échelle de chaque pays (Brest, Cornouaille, Morlaix et Centre Ouest Bretagne) dans un PTI de pays, qui reprend pour chaque territoire les objectifs et enjeux de la politique insertion. L'offre d'insertion est donc appréciée à l'échelle des pays en fonction des besoins recensés pour permettre une couverture homogène du territoire départemental en offre d'insertion.

Il serait intéressant que la Communauté de Communes signe le PTI de Cornouaille. Par ailleurs l'introduction d'un volet « cohésion sociale » dans le présent contrat de territoire permettra de conforter la dimension territoriale de l'offre d'insertion en renforçant le travail partenarial avec l'intercommunalité dans le développement de l'offre d'insertion.

Sur le territoire de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, le Département accompagne plusieurs opérateurs. Parmi ceux-ci, on peut citer l'action d'ACTIFE et de la mission locale qui accompagnent des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes dans leur parcours d'insertion tout en mobilisant les entreprises.

Enfin, le département porte un dispositif ambitieux de mobilisation des acteurs économiques à travers le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics. Afin de conforter ce dispositif, il serait opportun que la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden adhère à la charte départementale des clauses d'insertion. Depuis le 1^{er} juillet 2013, la clause d'insertion est une condition de l'attribution des subventions d'investissement pour travaux. La clause d'insertion s'applique au regard de 2 critères cumulatifs : elle vise les opérations de 500 000 € ou plus, subventionnées à hauteur de 100 000 € ou plus.

Dans le domaine de l'habitat et du logement, le Finistère est largement couvert par 19 programmes locaux de l'habitat, adoptés ou en cours, et qui constituent le socle des politiques locales de l'habitat mises en œuvre par les intercommunalités. Afin de favoriser la cohérence des interventions en matière d'habitat, le Département du Finistère a adopté en janvier 2014 le Plan Départemental de l'Habitat qui définit des orientations à la fois départementales et territorialisées. Le contrat de territoire constitue ainsi un support pour approfondir la relation de travail en matière d'habitat entre le Département et les EPCI avec l'inscription d'actions permettant de coordonner et mettre en phase les leurs interventions respectives.

CHAPITRE III. LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES ET PARTAGES RETENUS AU CONTRAT DE TERRITOIRE

A partir du projet du territoire de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, les deux partenaires contractualisent sur les orientations stratégiques suivantes à mettre en œuvre dans les six ans du contrat :

- **Renforcer l'attractivité du territoire**
- **Assurer la cohésion sociale**
- **Préserver l'environnement et le cadre de vie, et veiller à un développement équilibré des équipements**

Chacune de ces orientations est déclinée en actions, pour lesquelles le contrat précise les montants des financements prévus, les opérations finançables, et le cas échéant les taux et plafonds de financement. Les engagements du Conseil général au titre du contrat de territoire avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden s'élevaient, hors avenant ultérieurs, à 5 037 690 € en investissement et 131 550 € en fonctionnement pour l'année 2015, soit un total de **5 169 240 €**.

Article III-1 : Renforcer l'attractivité du territoire

III-1-a : L'enjeu pour le territoire

Le Haut Pays Bigouden se caractérise par une forte densité d'entreprises artisanales et compte des entreprises agroalimentaires renommées (Hénaff, Cook, Larzul). La Communauté de communes souhaite poursuivre l'animation économique engagée lors du précédent contrat et l'accompagnement des acteurs économiques. Elle a pour ambition de favoriser le maintien et le développement des entreprises par la création d'ateliers-relais et l'aménagement de zones d'activités répartis sur son territoire.

L'attractivité du territoire dépend entre autre de son accessibilité et du développement d'infrastructures et de services favorisant une mobilité accessible à tous et permettant d'optimiser l'utilisation des différents modes de transports (voiture, car, vélo, marche...), via l'organisation de sites intermodaux qui facilitent le passage de l'un à l'autre de ces modes. Ce contrat soutient ainsi la création d'aires de covoiturage, le développement de liaisons cyclables, l'évolution du service de transport à la demande connecté aux lignes du réseau Penn-ar-Bed (car), ou encore le transport des personnes âgées ou en situation de handicap. La rénovation urbaine constitue un enjeu pour les secteurs ruraux, en matière de reconquête d'attractivité de leurs bourgs, de préservation du patrimoine et de limitation de l'étalement urbain. Le contrat prévoit donc plusieurs projets pour résorber des friches urbaines (à Gourlizon, Peumerit et Pouldreuzic) et réaménager d'autres bourgs (Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Plovan, Plozévet, Landudec).

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Soutenir l'action économique, 1er vecteur de développement
- Axe 2 : Valoriser la maritimité du territoire
- Axe 3 : Diversifier les modes de déplacement et renforcer l'accessibilité

- Axe 4 : Revitaliser les cours de bourgs, partager les espaces publics, sécuriser les routes

III-1-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil général aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant global du projet	Modalités de financement	Montant Plafond
Axe 1 : Soutenir l'action économique, 1er vecteur de développement			
<p>Mise en place d'une animation économique sur le territoire de la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p> <p>L'objectif est de favoriser la mise en place d'un réseau d'entreprises à l'échelle de la collectivité, la création d'outils de communication à visée économique à destination des entreprises et d'organiser des conférences entre acteurs économiques du territoire.</p> <p>Cette animation économique se fera en lien avec les chambres consulaires, Quimper Cornouaille Développement et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden Sud.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>	30 000 € /an	Novateur – Soutien dégressif sur 3 ans (18 000 € / 12 000 € et 6000 €) + conditions	36 000 €
<p>Création d'un atelier-relais sur le territoire du Haut Pays Bigouden à Plonéour-Lanvern ou à Plogastel-Saint-Germain (zone de Kérandoaré)</p> <p>L'atelier-relais a pour vocation d'accueillir temporairement les entreprises.</p> <p>Un seul projet sera soutenu, à concerter entre les 2 communes.</p> <p>Un soutien du Conseil général est proposé sous conditions.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de</p>	600 000 €	15% limité à un coût de construction de 700 €/m ² HT, plafonné à 80 000 €, sous conditions d'intégration de qualité environnementale	80 000 €

communes du Haut Pays Bigouden			
Aménagement d'une zone d'activité économique à Plozévet			
Projet de zone artisanale en entrée d'agglomération	500 000 €	Sous réserve de l'inscription dans la démarche Bretagne Qualiparc : 1) Diagnostic : 40% 2) Etudes pré-opérationnelles : 30% 3) Travaux : 10%	1) 8 000 € 2) 15 000 € 3) 150 000 €
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Extension et requalification de la zone d'activité de Kerlavar à Plonéour-Lanvern			
	600 000 €	Sous réserve de l'inscription dans la démarche Bretagne Qualiparc : 1) Diagnostic : 40% 2) Etudes pré-opérationnelles : 30% 3) Travaux sur l'extension : 20% requalification 30%	1) 8 000 € 2) 15 000 € 3) 300 000 €
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Maintien d'un commerce de proximité à Gourlizon			
Démolition d'un bâtiment et réhabilitation d'un second pour l'accueil d'un commerce de proximité.	600 000 €	Selon les critères de la politique départementale 20% des dépenses éligibles	12 000 €
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Mise en œuvre du schéma départemental de signalisation routière et touristique			
Déclinaison sur le territoire des orientations prises dans le cadre du schéma départemental de signalisation touristique, voté en janvier 2015.			
Maître d'ouvrage : Conseil général, Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et communes			
Axe 2 : Valoriser la maritimité du territoire			
Route du Vent solaire : travaux de signalétique			
	67 000 €	50% des travaux, sous réserve du respect des préconisations du Schéma départemental de signalisation routière et touristique	33 725 €
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Mettre en place une réflexion sur la problématique de gestion de la Baie d'Audierne située sur les 2 EPCI (Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et Communauté de communes du Pays Bigouden Sud			
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Bigouden Sud			
Axe 3 : Diversifier les modes de déplacement et renforcer l'accessibilité			

<p>Adaptation du service de transport à la demande (TAD)</p> <p>Le service de TAD a été mis en œuvre à partir du 7 janvier 2013 dans le cadre du précédent contrat de territoire. La communauté de communes souhaite faire évoluer ce service pour mieux répondre aux besoins de déplacement sur le territoire intercommunal. Maître d'ouvrage : Conseil général du Finistère</p>	<p>A déterminer selon la redéfinition de l'offre</p>	<p>Cofinancement de la CCHPB à hauteur de 50%</p>	<p>A déterminer selon la redéfinition de l'offre</p>
<p>Dotations pour la création d'aires de covoiturage locales, en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale</p> <p>Condition : réalisation d'une étude d'opportunité du covoiturage et respecter certains principes d'aménagement (minimum 15 places, sécurisation des entrées/sorties, connexion si possible à un réseau de transport public, etc.). Une assistance sur le projet peut également être proposée à la commune ou à l'EPCI dans le cadre d'une adhésion à Finistère-Ingénierie-Assistance.) Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et communes</p>		<p>50% par projet sous conditions</p>	<p>50 000 € par projet (Maximum 3 aires aménagées)</p>
<p>Transport des personnes âgées et en situation de handicap</p> <p>Achat d'un véhicule équipé. Gestion centralisée auprès des services communautaires. Objectif : Faciliter le maintien à domicile de ces publics fragiles par le soutien au lien social. Maître d'ouvrage : Centre intercommunal d'action sociale</p>	<p>20 000 €</p>	<p>Selon les critères d'attribution en cours de révision</p>	<p>A déterminer ultérieurement</p>
<p>Aménagements cyclables sur le territoire de la CCHPB en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire</p> <p>La territorialisation du Schéma départemental vélo pour la période 2015-2020 est en cours, dans la perspective du vote du nouveau</p>		<p>A définir par avenant ultérieur</p>	<p>Renvoi à un avenant pour le volet territorialisé du schéma vélo, abondé par une dotation vélo de 300 000 €</p>

<p>Schéma à l'automne 2015, déclinant à l'échelle de chaque EPCI les priorités d'intervention ou de cofinancement partagées entre le Département et les territoires.</p> <p>Un avenant ultérieur au contrat déclinera le volet territorialisé du Schéma vélo.</p> <p>La liaison suivante est notamment identifiée par les partenaires et pourra être accompagnée par le Département, le cas échéant avant l'avenant et selon les taux et modalités du Schéma actuel, après analyse par les services :</p> <p>Aménagement voie verte route de la mer du bourg de Pouldreuzic à Penhors.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>			
<p>Axe 4 : Revitaliser les cœurs de bourgs, partager les espaces publics, sécuriser les routes</p>			
<p>Soutien à la réhabilitation de friches urbaines en centre bourg, pour lutter contre l'étalement urbain</p> <p>3 Projets identifiés dans l'avenant, pour lesquels les communes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'intérêt « Revitalisation de l'habitat en centre-bourg dans le Finistère »</p> <p>1) Réhabilitation de friches urbaines à Gourlizon 2) Réhabilitation de friches urbaines à Peumerit 3) Réaménagement de la friche Guichaoua et de l'école et aménagement du quartier de la gare à Pouldreuzic</p> <p>Pour les 3 projets, un soutien du Conseil général aux études est proposé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et communes</p>	<p>1) 260 000 € 2) 3) 400 000 €</p>	<p>Novateur Enveloppe globale. L'avenant spécifique relatif à la réhabilitation des friches urbaines en centre-bourg, voté en SP octobre 2013 définit les conditions d'attribution de cette enveloppe globale</p> <p>1), 2) et 3) Soutien à l'étude : 20%, plafonné à 10 000 € / étude</p> <p>1), 2) et 3) Travaux 2015-2016 : à étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant</p>	<p>500 000 €</p> <p>1), 2) et 3) 30 000 €</p> <p>1), 2) et 3) A étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant</p>
<p>Revitalisation / réhabilitation des anciens bâtiments du centre bourg</p>	<p>30 000 €</p>	<p>1) Soutien à l'étude 20%</p>	<p>1) 10 000 €</p>

<p>Ce projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Revitalisation de l'habitat en centre-bourg dans le Finistère » lancé en 2014 par le Conseil général.</p> <p>Dans ce cadre, un soutien du Conseil général à l'étude est proposé.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Plogastel-St-Germain</p>		<p>2) Travaux (2015-2016) : à étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant</p>	<p>2) A étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant</p>
<p>Aménagements du bourg de Landudec</p> <p>(1) Aménagement des entrées de bourg sur la RD 784</p> <p>(2) Réhabilitation du centre bourg : Projet d'aménagement du bourg avec création d'une aire de covoiturage et mise en place d'un schéma de circulation douce</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Landudec</p>	<p>(1) 260 000 €</p> <p>(2) 615 000 €</p>	<p>Potentiellement éligible aux PCV* sous réserves de la réalisation d'une étude globale d'aménagement (finançable) et de la <u>définition d'une 1ère tranche (projet prioritaire)</u> *20% sous réserve de répondre aux critères du dispositif (respect du mémo technique) et après examen par la commission technique</p> <p>Accompagnement du CAUE et de FIA souhaité.</p>	<p>120 000 € (40 000 € pour un projet en tranches - 3 tranches maximum tous les 2 ans)</p>
<p>Aménagement du centre bourg</p> <p>Projet à préciser pour permettre de déterminer son éligibilité dans le cadre du programme Patrimoine et cadre de vie (PCV).</p> <p>Objectifs annoncés : amélioration et de sécurisation des circulations dans le bourg et de dynamisation économique des commerces de proximité comprenant l'acquisition d'un immeuble situé en centre bourg, (démolition d'une friche commerciale et repositionnement du commerce viable existant).</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Plonéour Lanvern</p>	<p>800 000 €</p>	<p>20% Sous réserve de répondre aux critères du dispositif (respect du mémo technique) et après examen par la commission technique</p> <p>Accompagnement du CAUE souhaité</p>	<p>60 000 € pour un projet ponctuel (1 tous les 4 ans) ou 120 000 € (si projet en tranche : 3 tranches maximum tous les 2 ans)</p>
<p>Aménagement du bourg</p> <p>Sécurisation/valorisation du bourg</p>	<p>579 410 €</p>	<p>Hors rénovation de la salle communale non éligible : 20%</p>	<p>60 000 € pour un projet ponctuel (1 tous les 4 ans)</p>

comprenant la mise aux normes accessibilité		Sous réserve de répondre aux critères du dispositif (respect du mémo technique) et après examen par la commission technique Accompagnement du CAUE souhaité	ou 120 000 € (si projet en tranche : 3 tranches maximum tous les 2 ans)
Maître d'ouvrage : Commune de Plovan			
Réaménagement du centre bourg			
Sécurisation des circulations douces, fluidification des circulations automobiles (traversée agglomération), revitalisation de l'activité commerciale du bourg et amélioration du fonctionnement des réseaux (notamment assainissement, eaux pluviales et TIC)	4 050 000 €	20% Sous réserve de répondre aux critères du dispositif (respect du mémo technique) et après examen par la commission technique Un accompagnement du CAUE, de FIA et l'ATD est recommandé.	60 000 € pour un projet ponctuel (1 tous les 4 ans) ou 120 000 € (si projet en tranche : 3 tranches maximum tous les 2 ans)
Projet à programmer par tranches au vu de son ampleur			
Maître d'ouvrage : Commune de Plozévet			
TOTAL de l'enjeu 1 « Renforcer l'attractivité du territoire du Haut Pays Bigouden »			2 127 725 €
Fonctionnement 2015			36 000 €
Investissement			2 091 725 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat d'actions concernant la mobilité et l'offre de transports mais également d'actions permettant de revitaliser les centres bourg et leur densification (réhabilitation de friches urbaines en centre bourg).

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant notamment la mise en place d'une réflexion sur la problématique de gestion de la Baie d'Audierne , la recherche d'une concertation avec le CAUE sur les aménagements urbains et enfin, le soutien à la mise en place d'une animation économique sur le territoire de la communauté de commune du Haut Pays Bigouden en lien avec les chambres consulaires, Quimper Cornouaille Développement et la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

Article III-2 : Assurer la cohésion sociale

III-2-a : L'enjeu pour le territoire

Chef de file de l'action sociale, le Conseil général développe avec et sur les territoires des actions partenariales visant à renforcer le lien social pour l'ensemble de la population mais aussi, plus spécifiquement, à lutter contre l'exclusion sociale des publics les plus fragiles.

Le Conseil général souhaite ouvrir avec la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden et le Centre intercommunal d'action sociale, qui constituent les principaux acteurs locaux de la cohésion sociale, un dialogue approfondi sur les différentes thématiques que couvre le volet cohésion sociale. L'objectif est de promouvoir une approche globale de la cohésion sociale sur le territoire dans le cadre d'une gouvernance partagée et de favoriser l'interconnaissance des territoires afin d'y développer des politiques et services à la convergence des intérêts locaux et départementaux.

Cette démarche de construction du volet cohésion sociale des contrats de territoire reposera donc sur :

- Un incontournable : la définition **d'une gouvernance locale** et le partage d'un **diagnostic à l'échelle de l'intercommunalité**
- Des grands **enjeux** qui devront prendre en compte le « *bien vieillir sur le territoire* » et « *être jeune sur le territoire* »,
- Un **programme d'actions** répondant aux grands enjeux partagés,
- Une **animation** et une **évaluation**

La méthodologie sera présentée au partenaire.

D'ores et déjà, un certain nombre d'actions identifiées par le Haut Pays Bigouden, contribueront à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat :

- la création d'une maison des solidarités ;
- les projets qui visent à adapter le logement aux évolutions la population et à améliorer le parc immobilier existant : la mise en œuvre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), qui est l'une des actions prévues dans le Plan Local de l'Habitat (établi en lien avec les territoires voisins du Pays Bigouden Sud et du Cap Sizun dans le cadre du précédent contrat), la restructuration de deux EHPAD (à Pouldreuzic et Plonéour-Lanvern) ou encore la réhabilitation totale de logements sociaux par Habitat 29 (Plonéour Lanvern), actions répondant aux objectifs du plan départemental de l'habitat.
- des actions de soutien aux publics les plus fragiles comme la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Plonéour-Lanvern, conformément au plan départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Partager et construire un diagnostic, des enjeux et une gouvernance de l'action sociale
- Axe 2 : Faciliter l'accès des services aux publics
- Axe 3 : Adapter le logement et l'habitat aux évolutions de la population
- Axe 4 : Coordonner et renforcer les partenariats des politiques enfance-jeunesse

- Axe 5 : Soutenir les projets culturels locaux et promouvoir la mise en réseau des acteurs culturels
- Axe 6 : Affirmer notre solidarité vis-à-vis des publics fragiles

III-2-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil général aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant global du projet	Modalités de financement	Montant Plafond
Axe 1 : Partager et construire un diagnostic, des enjeux et une gouvernance de l'action sociale			
Un incontournable du volet social du contrat de territoire			
Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire : - Type d'instance - Composition (représentant CG : Territoire d'Action Sociale / EPCI-communes-CCAS/CIAS) + invitation (associations, ADMR ...)	Sans incidence financière		
Elaboration d'un diagnostic partagé L'ensemble des démarches d'observation sociale engagées par le Conseil général et la CCHPB seront partagées et devront permettre d'identifier des enjeux et un plan d'actions. Rappel des démarches engagées - CG (MCATS) élaboration des diagnostics sociaux de territoire, diagnostics pays, enjeux de pays dans le cadre des contrats de partenariat - ABS prévu	Sans incidence financière		
Réalisation d'une analyse des besoins sociaux Un soutien à titre novateur est retenu sous réserve que le projet associe étroitement le Territoire d'action sociale et les Directions du Conseil	50 000 €	Novateur 50% sous conditions	4 000 €

<p>général (Direction de l'insertion et de la lutte contre les exclusions- Mission de Coordination de l'Action Territoriale et Sociale) notamment à l'élaboration du cahier des charges.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>			
<p>D'ores et déjà, un certain nombre d'actions ont été repérées, qui contribuent à la mise en œuvre de ce volet cohésion sociale du contrat :</p>			
<p>Axe 2 : Faciliter l'accès des services aux publics</p>			
<p>Création d'une Maison des solidarités sur le Haut Pays Bigouden</p> <p>La Communauté de communes souhaite acquérir un bâtiment jouxtant la CCHPB à Pouldreuzic et le rénover pour regrouper des structures et des services.</p> <p>L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des usagers pour les permanences, notamment à caractère social (ex: Mission locale, ADIL, services sociaux du Conseil général..) et de renforcer la collaboration entre les différents acteurs.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>	<p>500 000 €</p>	<p>Novateur 10%</p>	<p>60 000 €</p>
<p>Axe 3 : Adapter le logement et l'habitat aux évolutions de la population</p>			
<p>Coproduction EPCI/CG de la programmation des logements sociaux</p> <p>L'action vise à organiser une coordination interne à la CCHPB de la préparation de programmation de logement social et à accéder à terme à l'outil web de suivi de la programmation.</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>			
<p>Mise en œuvre de l'OPAH</p> <p>Action prévue au PLH</p> <p>Un soutien du Conseil général est prévu pour :</p> <p>1) l'étude 2) le suivi-animation</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>		<p>1) 20% d'une dépense plafonnée à 50 000 € ; 2) 25% d'une dépense plafonnée à 60 000 € par an (35% si regroupement de collectivités)</p>	<p>1) 10 000 € 2) 15 000 € à 21 000 € (si regroupement de collectivités)</p>
<p>Création d'une instance locale d'accès au logement (dans le cadre du PDALPD)</p> <p>Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées prévoit la mise en place d'instances locales d'accès au logement à l'échelle des EPCI.</p> <p>Il est prévu d'engager un travail associant l'EPCI et le CG pour définir une organisation locale adaptée permettant de trouver de solutions de logement pour les situations difficiles.</p>			

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Proposition d'adhésion de l'EPCI au Fond Solidarité Logement (FSL) Proposition d'adhésion de l'EPCI au FSL sur la base d'une convention pour contribution à l'évolution de ses interventions et adaptation aux besoins des territoires Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden		Adhésion de l'EPCI sur la base d'une convention	
Restructuration de l'EHPAD Parc An Id à Pouldreuzic Cet EHPAD dispose d'une capacité de 84 places dont un CANTOU de 11 places. Recensé dans le cadre de la programmation d'investissements pour le soutien à la réhabilitation des EHPAD, la restructuration de l'établissement doit notamment permettre une extension de la structure favorable au meilleur fonctionnement du CANTOU et de l'accueil de jour. Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4 ^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 € /place et respect du tarif plafond). Maître d'ouvrage : Centre intercommunal d'action sociale	4 383 455 €	Subvention d'investissement 10% de la base subventionnable du projet dans la limite de 110 000 € /place, sous condition. Le montant plafond de subvention pourra évoluer en fonction du plan de financement transmis	438 345 €
Restructuration de l'EHPAD Pierre Goenvic à Plonéour-Lanvern Le projet de réhabilitation de l'établissement vise à transférer les lits d'hébergement temporaire dans le cadre d'une extension de son bâtiment principal afin de disposer d'une organisation fonctionnelle en adéquation avec ses moyens humains, mais également d'offrir un cadre de vie et de confort adapté à des personnes dépendantes.	7 091 000 €	Subvention d'investissement 10% de la base subventionnable du projet dans la limite de 110 000 € /place, sous condition. Le montant plafond de subvention pourra évoluer en fonction du plan de financement transmis	709 100 €

<p>De plus, la collectivité s'engagerait dans un projet de cuisine centrale, desservant les écoles de Plonéour-Lanvern et des communes limitrophes et l'EHPAD, qui pourrait être créé sur une parcelle de l'EHPAD. Des travaux sont envisagés dans le bâtiment principal (réorganisation des lieux de vie, ravalement de façade, mise en accessibilité des ascenseurs, etc).</p> <p>Le financement du projet architectural est conditionné d'une part au vote du programme d'investissements pour la réhabilitation lié au 4^{ème} schéma Bien vieillir en Finistère et au respect des critères de subvention (10% de la base subventionnable dans la limite de 110 000 € /place et respect du tarif plafond).</p> <p>Maître d'ouvrage : Centre intercommunal d'action sociale</p>			
<p>Réhabilitation totale de logements sociaux - Résidence de kervescar à Plonéour-Lanvern</p> <p>Travaux de rénovation comprenant des objectifs d'amélioration énergétique des bâtiments. Contreparties associées au financement : économie d'énergie primaire 40% et ensemble "loyers + charges" après travaux inférieurs à celui avant travaux (en masse).</p> <p>Maître d'ouvrage : Habitat 29</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>Novateur 29,6% du coût de revient HT des travaux (780 000 €)</p>	<p>231 000 €</p>
<p>Axe 4 : Coordonner et renforcer les partenariats des politiques enfance-jeunesse</p>			
<p>Création d'un poste de coordonnateur enfance jeunesse</p> <p>L'objectif est de coordonner les politiques enfance/jeunesse (développement d'actions mutualisées dont formation) et d'améliorer la lisibilité sur les services au public dans ce domaine</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>	<p>41 000 €</p>	<p>Subvention de fonctionnement en 2015</p>	<p>7 650 €</p>
<p>Axe 5 : Soutenir les projets culturels locaux et promouvoir la mise en réseau des acteurs culturels</p>			
<p>Soutien à la coordination culturelle</p>		<p>Subvention de</p>	<p>7 650 €</p>

<p>à l'échelle du HPB</p> <p>Une convention entre le Conseil général et l'association précise les modalités de partenariat et de financement.</p> <p>Maître d'ouvrage : DIHUN</p>		<p>fonctionnement en 2015</p>	
<p>Coordination culturelle à l'échelle communautaire ou Ouest Cornouaille</p> <p>Suite au diagnostic culturel de l'AOCD, des réflexions sont à lancer en 2015. Le Conseil général participe au financement du poste du chargé de mission culture de l'AOCD à hauteur de 12 250 € /an. Il est proposé d'engager une réflexion notamment sur la participation de l'EPCI pour un cofinancement de ce poste de coordination.</p> <p>Maître d'ouvrage : AOCD</p>	<p>65 000 € /an</p>	<p>Subvention de fonctionnement en 2015</p>	<p>12 250 €</p>
<p>Soutien à l'Ecole de musique Intercommunale</p> <p>Aide au fonctionnement de l'école de musique intercommunale. Soutien aux postes de direction, musiciens-intervenants en milieu scolaire, coordonnateurs pédagogiques et enseignants, dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle. Soutien défini annuellement dans la limite d'un plafond annuel de 30 000 € et par application des conditions du Schéma départemental des enseignements artistiques</p> <p>Maître d'ouvrage : DIHUN</p>	<p>139 650 € /an</p>	<p>Subvention de fonctionnement en 2015 dans le cadre d'une convention quadripartite et selon les critères du schéma départemental des enseignements artistiques</p>	<p>30 000 €</p>
<p>Soutien à l'école de danse de rayonnement intercommunal</p> <p>Aide aux postes de direction, enseignants et coordonnateur pédagogique, dans le cadre d'une convention d'objectifs pluriannuelle (échéance fin 2015), entre l'association, la Communauté de communes, le Conseil général et Musiques et Danses en Finistère et par application des conditions du schéma départemental des</p>		<p>Subvention de fonctionnement en 2015 dans le cadre d'une convention quadripartite</p>	<p>6 000 €</p>

enseignements artistiques.			
Maître d'ouvrage : Tamm Kreiz			
Axe 6 : Affirmer notre solidarité vis-à-vis des publics fragiles			
Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics :			
Des clauses d'insertion devront être mises en œuvre dans les marchés publics de la Communauté de communes et des communes du territoire. Les principaux marchés visés et expérimentés sont des marchés de travaux (travaux publics, bâtiment) et de prestations de service. Le Conseil général a mis en place une plate-forme d'activation des clauses d'insertion au niveau départemental qui vise à inciter et accompagner les maîtres d'ouvrage qui s'engagent dans cette démarche.			
Maître d'ouvrage : Toutes les collectivités du territoire			
Partenariat association T'ES CAP (soutien scolaire)			
Valorisation au contrat du partenariat liant l'association T'es Cap à la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden. L'objectif de T'es Cap est d'enrayer le processus de déscolarisation.			
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Aire d'accueil des gens du voyage (10 places)			
Le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage prévoit la création de 30 places entre les communes de Pont-l'Abbé (10) et Penmarc'h (10) et Plonéour-Lanvern (10).	500 000 €	6352 € / place	63 520 €
Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden			
Accompagnement à la structuration du secteur de l'aide à domicile			
Le Conseil général incite les ADMR locales à se regrouper selon une logique territoriale afin d'atteindre un seuil minimum d'activité de 30 000 h	200 000 €	22,80 € /h (tarification horaire)	A déterminer
Maître d'ouvrage : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) Audierne Douarnenez Pont l'Abbé			
TOTAL de l'enjeu 2 " Assurer la cohésion sociale "			1 600 515 €
Fonctionnement 2015			84 550 €
Investissement			1 515 965 €

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu II concoure à la préoccupation départementale sur l'accessibilité des services au public du fait de l'inscription au contrat de nombreuses actions de cohésion sociale, de services à la population (Maison des solidarités, restructurations d'EHPAD)...

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu I concoure à la préoccupation départementale sur la coopération territoriale en prescrivant la mise en place de groupes de travail sur la cohésion sociale, le logement et enfin la coordination culturelle menée à l'échelle de l'Ouest Cornouaille en lien avec les 4 intercommunalités en vue d'une meilleure connaissance des besoins et à l'identification d'objectifs partagés.

Article III-3 : Préserver l'environnement et le cadre de vie, et veiller à un développement équilibré des équipements

III-3-a : L'enjeu pour le territoire

Pour répondre à l'augmentation significative de la population sur le territoire, le Haut Pays Bigouden souhaite développer une offre de services dans les domaines scolaires et périscolaires, sportifs, culturels, privilégiant la mutualisation, la complémentarité et la mise en réseau des équipements (comme par exemple la création d'écoles élémentaires à Pouldreuzic par regroupement intercommunal avec la commune de Plovan) ou encore ma salle multisports communautaire à Plogastel-Saint-Germain et pôle associatif et culturel à Plonéour-Lanvern incluant une médiathèque, support à moyen terme de la mise en réseau des bibliothèques du territoire intercommunal). A ces projets, s'ajoutent ceux des communes via le développement d'équipements de proximité.

Afin d'agir pour une qualité environnementale, objectif qui rejoint l'enjeu de vigilance environnementale souhaité par le Conseil général à l'échelle du Pays de Cornouaille, plusieurs projets de la communauté de communes sont inscrits au contrat, tel que l'étude de faisabilité pour la création d'une filière bois-chaaleur pour chauffer des équipements publics de plusieurs bourgs, la réhabilitation de la déchèterie de Pouldreuzic ; la création d'une station d'épuration à Plovan et de réseaux d'assainissement (Plovan, Gourlizon), conformément au Schéma départemental d'assainissement collectif et la poursuite des investissements pour sécuriser la ressource et garantir la qualité de l'eau potable .

Cet enjeu se décline selon les axes suivants :

- Axe 1 : Développer un maillage d'équipements complémentaires sur l'ensemble du territoire
- Axe 2 : Agir pour une qualité environnementale

III-3-b : Projets retenus

Les montants ci-dessous constituent des plafonds de participation du Conseil général aux actions retenues au contrat de territoire. Ils ont été calculés sur la base du coût des actions communiqué par le partenaire lors de l'élaboration du contrat, en appliquant le cas échéant les modalités ci-après précisées.

Projets	Montant global du projet	Modalités de financement	Montant Plafond
Axe 1 : Développer un maillage d'équipements complémentaires sur l'ensemble du territoire			

<p>Création d'une salle multisports à Plogastel-St-Germain</p> <p>L'EPCI souhaite poursuivre la réalisation d'équipements communautaires et notamment créer une salle multisports à dominante "sports et jeunesse".</p> <p>Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden</p>	<p>2 400 000 € (estimation lors du contrat 2012)</p>	<p>Dérogatoire [en terme de taux] 15% plafonné à 600 000 €</p>	<p>360 000 €</p>
<p>Création d'une école élémentaire à Plogastel Saint-Germain</p> <p>Regroupement des écoles maternelle et élémentaire et du périscolaire sur un site unique</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Plogastel-Saint-Germain</p>	<p>1 000 000 €</p>	<p>10%</p>	<p>60 000 € ou 80 000 € ou 100 000 € si multifonctions</p>
<p>Construction d'un équipement polyvalent comportant des locaux périscolaires, associatifs et culturels</p> <p>Bâtiment comprenant un restaurant scolaire et une garderie, une bibliothèque municipale, une salle associative attenante aux locaux périscolaires.</p> <p>1) Partie Périscolaire 2) Partie bibliothèque : le financement est prévu dans le cadre de la dotation globale de financement accordée pour la construction/réhabilitation de médiathèques de proximité</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Tréogat</p>	<p>830 000 €</p>	<p>1)10% 2) cf dotation bibliothèque</p>	<p>1)100 000 € 2) cf dotation Bibliothèque</p>
<p>Soutien aux équipements scolaires et périscolaires</p> <p>Plusieurs projets sont déjà repérés :</p> <p>1) Construction d'une école intercommunale élémentaire à Pouldreuzic (regroupement pédagogique)</p> <p>1.1 Partie scolaire et périscolaire 1.2 Partie bibliothèque : projet qui sera intégré par avenant ultérieur au contrat : projet de bibliothèque dans l'école primaire actuelle, qui sera libérée suite à la construction de la nouvelle école (rentrée des classes, sept 2016). Projet lié au réaménagement de la friche Guichaoua.</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes de</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements scolaires et périscolaires avec une animation communautaire</p>		<p>Dotation territoriale</p> <p>220 000 €</p>

<p>Pouldreuzic et Plovan</p> <p>2) Création d'un espace d'accueil périscolaire Maître d'ouvrage : Commune de Plonéour -Lanvern</p> <p>Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI</p>		
<p>Soutien aux équipements culturels et multifonctions de proximité</p> <p>Des projets sont déjà repérés sur: Plonéour-Lanvern (aménagement d'une salle de danse et d'une salle dédiée aux expositions artistiques à la Halle Raphalen), Plogastel-St-Germain (création d'un espace culturel sur le site de l'ancienne école <i>Projet de</i> Plogastel-St-Joseph, projet Germain également éligible à la dotation de soutien aux Bibliothèques / Médiathèques)</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil général et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune et EPCI</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements culturels de proximité et multifonctions avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>190 000 €</p>
<p>Soutien Bibliothèques / Médiathèques de proximité :</p> <p>Des projets sont déjà repérés sur Tréogat, (équipement polyvalent comportant des locaux périscolaires, associatifs et culturels intégrant une bibliothèque), Plonéour-Lanvern (projet communautaire d'un pôle associatif et culturel intégrant une médiathèque) et Plogastel-St-Germain (bibliothèque dans l'espace culturel du site de l'ancienne école St-Joseph)</p> <p>La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil général et l'EPCI durant le contrat.</p> <p>Maître d'ouvrage : Commune et EPCI</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux bibliothèques, médiathèques de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>200 000 €</p>
<p>Soutien à la construction/ réhabilitation d'équipements sportifs de proximité</p> <p>Des projets sont déjà repérés sur Plonéour-Lanvern (extension salle omnisports) et Pouldreuzic</p>	<p>Dotation territoriale 2015-2017</p> <p>Selon les critères fixés par la fiche relative aux équipements sportifs de proximité avec une animation communautaire</p>	<p>Dotation territoriale</p> <p>125 000 €</p>

(réaménagement du stade en pôle multisports dont skato et galoche La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil général et l'EPCI durant le contrat. Maître d'ouvrage : Commune et EPCI			
Axe 2 : Agir pour une qualité environnementale			
Amélioration de l'exercice de la compétence eaux pluviales Etude préalable Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	60 000 €	30%	A déterminer ultérieurement
Aménagement de la déchèterie de Pouldreuzic Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	300 000 € inscrits au contrat en cours	FDMD 20% sur un plafond d'assiette (montant du projet) de 100 000 €	20 000 €
Etude et mise en place de colonnes enterrées Etude visant à améliorer la collecte des déchets par l'installation de colonnes enterrées. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	50 000 €	10 % maxi avec plafond d'assiette de 100 000 € (études)	10 000 €
Etude de valorisation des produits de dérasement et de curage de fossés L'entretien du patrimoine routier intercommunal génère des produits de dérasement et de curage de fossés, constitués principalement de terre et d'herbe. L'étude visera notamment à déterminer les filières de valorisation de ces produits sur le territoire intercommunal afin d'éviter leur exportation vers des centres de stockage externes au territoire par camion. Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	10 000 € (études)	10 % maxi avec plafond d'assiette de 100 000 € (études)	1 000 €
Etude de faisabilité filière bois/chaleur Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden AOCD (conseil technique) /	20 000 € (étude)	70% de financement pour les études	14 000 €

Schéma directeur eau potable Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	120 000 €	30%	A déterminer ultérieurement (pas de plafond)
Connaissance du réseau gestion patrimoniale eau - Numérisation réseau Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	100 000 €	30%	A déterminer ultérieurement (pas de plafond)
Création de la station d'épuration de Plovan et d'un réseau d'assainissement Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	1 460 000 € dont 70 000 € (études) 580 000 € (station) 810 000 € (réseau)	Selon les critères du Schéma départemental d'assainissement (SDA)	A déterminer ultérieurement (financement du réseau plafonné à 2 fois le coût de la station)
Assainissement de Gourlizon Etude technico-économique et zonage d'assainissement. Création d'un réseau et d'une station d'épuration Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	1 100 000 € dont 20 000 € (études) 1 080 000 € (travaux)	Selon les critères du Schéma départemental d'assainissement (SDA)	A déterminer ultérieurement (financement du réseau plafonné à 2 fois le coût de la station)
Entretien des sentiers de randonnée Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	91 430 €	Subvention de fonctionnement en 2015 : 8000 € /an par poste ETP Coordonnateur 3000 € /an par poste ETP agent	11 000 €
Conservation et valorisation du patrimoine Une action a été identifiée : - la restauration de la Chapelle St-Germain à Plogastel St-Germain Maître d'ouvrage : Commune de Plogastel St-Germain La priorisation des projets dans le cadre de la dotation fera l'objet d'échanges entre le Conseil général et l'EPCI durant le contrat. Maîtres d'ouvrage : Communes et EPCI	Dotation territoriale 2015-2017 Selon les critères fixés par la fiche relative patrimoine architectural et archéologique avec une animation communautaire		Dotation territoriale 90 000 €
TOTAL de l'enjeu 3 " Préserver l'environnement et le cadre de vie, et veiller à un développement équilibré des équipements "			1 441 000 €
	Fonctionnement 2015		11 000 €

	Investissement	
--	-----------------------	--

		1 430 000 €
--	--	--------------------

Focus sur : l'accessibilité des services au public

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation **départementale sur l'accessibilité des services au public** du fait de l'inscription au contrat de nombreux projets de services à la population et d'équipements de proximité et de plusieurs actions permettant d'améliorer l'assainissement sur le territoire.

Focus sur : la gouvernance

Il est à noter que l'enjeu III concoure à la préoccupation **départementale sur la coopération territoriale** en prescrivant notamment la mise en place d'une **réflexion** visant à une meilleure connaissance du réseau **gestion patrimoniale de l'eau**.

CHAPITRE IV - MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Article IV-1 : Durée

Ce contrat formalise les engagements du Conseil général sur le territoire de la Communauté de communes à compter de la signature, et jusqu'au 31 décembre 2020. Il se substitue donc au précédent contrat sans toutefois impacter les actions déjà engagées financièrement au titre du précédent contrat.

Article IV-2 : Clause de renégociation à mi-parcours

Les parties entendent se concerter en 2017, pour engager une renégociation de mi-parcours en cohérence avec l'évolution des enjeux du territoire et portant sur :

- Le retrait ou la modification de certaines actions et financements dans le respect des règles générales du contrat,
- la prise en compte de nouvelles propositions d'actions sur la période de 3 ans restante.

Article IV-3 : Avenant(s) au contrat de territoire

Au cours des six ans de sa validité, et essentiellement à l'issue du bilan de mi-parcours, le présent contrat pourra le cas échéant faire l'objet d'avenant(s) soumis à l'approbation de la Commission permanente, visant à :

- fixer les montants annuels de soutien accordés aux actions relevant de la section fonctionnement ;
- intégrer des actions nouvelles participant aux enjeux de territoire reconnus par le contrat.

Article IV-4 : Bénéficiaires du contrat

La Communauté de communes assure, en lien avec le Conseil général, la concertation élargie souhaitée pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

Les bénéficiaires sont l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics ou privés du territoire (intercommunalité, communes, syndicats, associations, chambres consulaires, etc.) dont les actions d'investissement ou de fonctionnement sont, après concertation au sein du territoire communautaire, inscrites à la programmation du présent contrat.

Article IV-5 : Engagements financiers

Le Conseil général s'engage à financer les actions retenues sur le territoire de la Communauté de communes selon les modalités décrites dans le présent contrat.

S'agissant des subventions de fonctionnement, les engagements figurant au contrat concernent l'année 2015. Pour les années ultérieures, le montant des subventions qui seront octroyées sera fixé chaque année par délibération de la Commission permanente du Conseil général.

Les porteurs de projets devront obligatoirement appliquer les clauses d'insertion dans la commande publique pour les subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € et correspondant à un coût global de travaux de 500 000 € HT au moins (hors acquisition foncière). La mise en application de la clause d'insertion comme condition d'attribution des aides départementales est applicable selon les dispositions de la délibération du Conseil général applicable.

Article IV-6 : Instruction des dossiers

Chaque projet inscrit au présent contrat de territoire devra faire l'objet d'une instruction par les services du Département.

Pour cela, un dossier complet de demande de subvention devra être adressé à l'attention de M. le Président du Conseil général, en mentionnant le code action et l'objet du courrier. Le maître d'ouvrage pourra utilement prendre contact avec la direction compétente du Conseil général afin d'en préciser le contenu.

Dans le cadre de sa procédure interne de suivi du contrat, l'EPCI peut instituer un visa préalable du dossier porté par un autre maître d'ouvrage, avant transmission au Département. Ce visa est exigé dans le cas d'actions :

- émargeant à une dotation territoriale et ce, pour vérifier la conformité avec les objectifs du contrat, et décider de ses règles de consommation ;
- réalisées dans le cadre d'un schéma communautaire.

Chaque demande de subvention fera l'objet d'un examen en Commission permanente du Conseil général qui vérifiera notamment la conformité du projet au présent contrat.

La décision sera ensuite notifiée au porteur de projet ainsi qu'à la Communauté de communes et donnera lieu à un arrêté de subvention ou à une convention d'objectifs.

Si un dispositif d'aide du Conseil général évolue postérieurement à la signature du contrat, les nouvelles modalités (taux/plafond) s'appliqueront si elles sont plus favorables aux territoires.

Article IV-7 : Versement de la subvention

L'arrêté de subvention précisera, en application du règlement financier du Département, les justificatifs nécessaires à produire, les délais de paiement de la subvention, les modalités d'acompte et les conditions de caducité. En l'absence de précision, le paiement de la subvention s'effectuera en une seule fois, après vérification de service fait, sur le montant réellement acquitté.

En tout état de cause, le versement de la subvention fera l'objet de modalités différentes selon la nature du maître d'ouvrage :

- si le maître d'ouvrage est la Communauté de communes, le Conseil général lui versera directement la subvention,
- si le maître d'ouvrage est une Commune, une association, une Chambre consulaire ou autre, une convention pourra être établie directement entre le Conseil général et le maître d'ouvrage afin de décrire plus spécifiquement

les modalités du partenariat. Une copie de cette convention sera adressée à la Communauté de communes.

Article IV-8 : Modalités de suivi et d'évaluation

La Communauté de communes est en charge du suivi de l'exécution du présent contrat en lien avec le Conseil général. Chacun des partenaires désignera un référent chargé du suivi technique du contrat. L'EPCI s'engage à mettre en place des tableaux de suivi de la programmation des actions afférentes et à les communiquer régulièrement au Département.

Le suivi des actions du contrat est assuré par un comité de suivi technique local, se réunissant à minima une fois par an, afin de permettre une évaluation partenariale. Les bilans des comités de suivi techniques peuvent être restitués au Comité de pilotage.

Afin de préparer la renégociation du contrat conformément aux modalités décrites à l'article précédent, la Communauté de communes remettra au Conseil général un bilan de son exécution sur la période 2015-2016.

Au terme du contrat, une évaluation sera conduite par le Conseil général et la Communauté de communes en collaboration avec les différents partenaires du territoire, dans l'objectif d'analyser la réalisation des opérations.

Article IV-9 : Communication

Le présent contrat inclut des modalités de partenariat et d'engagements réciproques de la part des acteurs du territoire associés et du Conseil général pour les actions subventionnées.

La Communauté de communes s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires des subventions et préalablement au versement des dites subventions, les obligations suivantes :

- la présence du logo ou de tout autre signalétique du Département du Finistère (avec mention du montant de la subvention départementale sur les panneaux pour ce qui concerne les chantiers), le Conseil général s'engageant à fournir, à la demande des bénéficiaires, la signalétique ou le logo : bloc marque, autocollant, disquette ou cédérom ;
- l'envoi d'une ou plusieurs invitations, selon l'importance de l'événement, lors des inaugurations ou de toute autre manifestation (pose de la première pierre, fin des travaux, etc.), à l'attention du Président du Conseil général avec mention du Département comme collectivité partenaire sur les cartons d'invitation ;
- la mention du financement du Conseil général et la présence du logo du Conseil général sur tous les supports de communication relatifs aux équipements concernés (plaquettes, dépliants) ou aux manifestations organisées.

Article IV-10 : Résiliation

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans le cadre du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

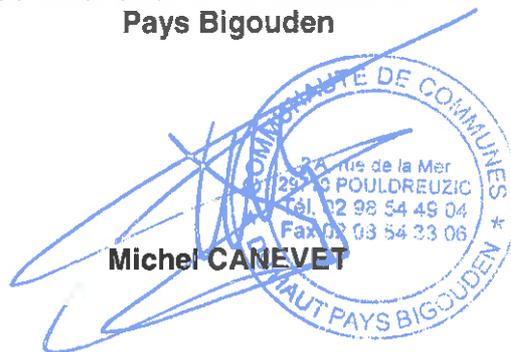
Fait en deux exemplaires originaux, à Pouldreuzic, le 27 février 2015

**Le Président du
Conseil général du Finistère**



Pierre MAILLE

**Le Président de
la Communauté de communes du Haut
Pays Bigouden**



25 rue de la Mer
29709 POULDREUZIC
Tél. 02 98 54 49 04
Fax 02 98 54 33 06

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUT PAYS BIGOUDEN *

Michel CANEVET

**Annexe : Récapitulatif des ajustements du contrat de territoire avec la
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden**

PROJETS REINSCRITS / PROROGES DU PRECEDENT CONTRAT DE TERRITOIRE

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action prorogée (issue du 1^{er} contrat)	Montant prévu au contrat
CT CCHPB_DDEI_01_01	Mise en place d'une animation économique sur le territoire de la communauté de commune du Haut Pays Bigouden	36 000 €
CT CCHPB_DDEI_01_02	Création d'un atelier-relais sur le territoire du Haut Pays Bigouden	80 000 €
CT CCHPB_DATD_01_07	Route du Vent solaire : travaux de signalétique	33 725 €
CT CCHPB_DAEEL_01_08	Mettre en place une réflexion sur la problématique de gestion de la Baie d'Audierne	0 €
CT CCHPB_DD_01_09	Adaptation du service de transport à la demande (TAD)	A déterminer selon la redéfinition de l'offre
CT CCHPB_DAEEL_01_13	Soutien à la réhabilitation de friches urbaines en centre bourg, pour lutter contre l'étalement urbain	500 000 €
CT CCHPB_DAEEL_01_15	Aménagements du bourg (Landudec)	120 000 €
CT CCHPB_DAEEL_02_22	Création d'une Maison des solidarités sur le Haut Pays Bigouden	50 000 €
CT CCHPB_DPAPH_02_27	Restructuration de l'EHPAD Parc An Id à Pouldreuzic	438 345 € (estimation)
CT CCHPB_DCSJ_02_31	Soutien à la coordination culturelle à l'échelle du HPB	7 650 € en 2015
CT CCHPB_DILE_02_35	Mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics	0 €
CT CCHPB_DCSJ_03_39	Création d'une salle multisports à Plogastel-St-Germain	360 000 €
CT CCHPB_DDC_03_40	Création d'une école élémentaire à Plogastel Saint-Germain.	60 000 € ou 80 000 € ou 100 000 € si multifonctions
CT CCHPB_DDC_03_41	Construction d'un équipement polyvalent comportant des locaux périscolaires, associatifs et culturels (Tréogat)	1) 100 000 € 2) cf dotation Bibliothèque
CT CCHPB_DAEEL_03_47	Aménagement de la déchetterie de Pouldreuzic	20 000 €
CT CCHPB_DAEEL_03_50	Etude de faisabilité filière bois/chaleur	14 000 €

PROJETS NOUVEAUX

Numéro action à rappeler dans toute correspondance	Intitulé de l'action introduite	Incidence financière
CT CCHPB_DDEI_01_03	Aménagement d'une zone d'activité économique à Plozévet	1)8000 € 2)15 000 € 3)150 000 €
CT CCHPB_DDEI_01_04	Extension et requalification de la zone d'activité de Kerlavar à Plonéour-Lanvern	323 000 €
CT CCHPB_DDEI_01_05	Maintien d'un commerce de proximité à Gourlizon	12 000 €
CT CCHPB_DATD_01_06	Mise en œuvre du schéma départemental de signalisation routière et touristique	
CT CCHPB_DD_01_10	Dotations pour la création d'aires de covoiturage locales, en maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale	50 000 € / aire (3 maximum)
CT CCHPB_DPAPH_01_11	Transport des personnes âgées et en situation de handicap	A déterminer ultérieurement
CT CCHPB_DD_01_12	Aménagements cyclables sur le territoire de la CCHPB en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire	300 000 €
CT CCHPB_DAEEL_01_14	Revitalisation / réhabilitation des anciens bâtiments du centre bourg (Plogastel-St-Germain)	1) 10 000 € 2) à étudier à l'issue de l'étude et à définir par avenant
CT CCHPB_DAEEL_01_16	Aménagement du centre bourg (Plonéour Lanvern)	60 000 € ou 120 000 €
CT CCHPB_DAEEL_01_17	Aménagement du bourg (Plovan)	60 000 € ou 120 000 €
CT CCHPB_DAEEL_01_18	Réaménagement du centre bourg (Plozévet)	60 000 € ou 120 000 €
CT CCHPB_TAS_02_19	Définir une gouvernance locale de construction, animation, suivi et évaluation des actions du volet cohésion sociale du contrat de territoire	0 €
CT CCHPB_TAS_02_20	Elaboration d'un diagnostic partagé	0 €
CT CCHPB_MCATS_02_21	Réalisation d'une analyse des besoins sociaux	4000 €
CT CCHPB_DAEEL_02_23	Coproduction EPCI/CG de la programmation des logements sociaux	0 €
CT CCHPB_DAEEL_02_24	Mise en œuvre de l'OPAH	1) 10 000 € 2) 15 000 € à 21 000 € (si regroupement de collectivités)
CT CCHPB_DAEEL_02_25	Création d'une instance locale d'accès au logement (dans le cadre du PDALPD)	0 €
CT CCHPB_DAEEL_02_26	Proposition d'adhésion de l'EPCI au FSL	
CT CCHPB_DPAPH_02_28	Restructuration de l'EHPAD Pierre Goenvic à Plonéour-Lanvern	709 100 € (estimation)
CT CCHPB_DAEEL_02_29	Réhabilitation totale de logements sociaux - Résidence de kervescar à Plonéour-Lanvern	231 000 €
CT CCHPB_DCSJ_02_30	Création d'un poste de coordonnateur enfance jeunesse	7 650 € en 2015
CT CCHPB_DCSJ_02_32	Soutien à la Coordination culturelle à l'échelle de l'Ouest Cornouaille	12 250 € en 2015
CT CCHPB_DCSJ_02_33	Soutien à l'Ecole de musique Intercommunale	30 000 € en 2015
CT CCHPB_DCSJ_02_34	Soutien à l'école de danse de rayonnement intercommunal	6 000 € en 2015
CT CCHPB_DEF_02_36	Partenariat association T'ES CAP (soutien scolaire)	0 €
CT CCHPB_DAEEL_02_37	Aire d'accueil des gens du voyage (10 places)	63 520 €
CT CCHPB_DPAPH_02_38	Accompagnement à la structuration du secteur de l'aide à domicile	A déterminer
CT CCHPB_DDC_03_42	Soutien aux équipements scolaires et périscolaires	220 000 €

	dotation territoriale 2015-2017	
CT CCHPB_DCSJ_03_43	Soutien aux équipements culturels et socioculturels de proximité- dotation territoriale 2015-2017	190 000 €
CT CCHPB_DCSJ_03_44	Soutien Bibliothèques / Médiathèques de proximité- dotation territoriale 2015-2017	200 000€
CT CCHPB_DCSJ_03_45	Soutien à la construction/ réhabilitation d'équipements sportifs de proximité- dotation territoriale 2015-2017	125 000 €
CT CCHPB_DAEEL_03_46	Amélioration de l'exercice de la compétence eaux pluviales	A déterminer ultérieurement
CT CCHPB_DAEEL_03_48	Etude et mise en place de colonnes enterrées (collecte déchets)	10 000 €
CT CCHPB_DAEEL_03_49	Etude de valorisation des produits de dérasement et de curage de fossés	1 000 €
CT CCHPB_DAEEL_03_51	Schéma directeur eau potable	A déterminer ultérieurement (pas de plafond)
CT CCHPB_DAEEL_03_52	Connaissance du réseau gestion patrimoniale eau - Numérisation réseau	A déterminer ultérieurement (pas de plafond)
CT CCHPB_DAEEL_03_53	Création de la station d'épuration de Plovan et d'un réseau d'assainissement	A déterminer ultérieurement (financement du réseau plafonné à 2 fois le coût de la station)
CT CCHPB_DAEEL_03_54	Assainissement de Gourlizon	A déterminer ultérieurement (financement du réseau plafonné à 2 fois le coût de la station)
CT CCHPB_DAEEL_03_55	Entretien des sentiers de randonnée (Aide au fonctionnement pour 2015)	11 000 € en 2015
CT CCHPB_DCSJ_03_56	Conservation et valorisation du patrimoine –dotation territoriale	90 000 €

PROJETS A ETUDIER A L'OCCASION D'UN FUTUR AVENANT

Intitulé de l'action
Aménagements cyclables sur le territoire de la CCHPB en cohérence avec les priorités inscrites au Schéma cyclable communautaire
Création d'un hôtel - pépinière d'entreprises
Etude schéma directeur de déplacements (à étudier au mi-parcours)
Aménagement de la voie verte route de la mer (Pouldreuzic)
Projet de Bibliothèque dans l'école primaire actuelle de Pouldreuzic, qui sera libérée suite à la construction de la nouvelle école (Rentrée des classes, sept 2016) (à étudier au mi-parcours)
Portail des services publics (à étudier au mi-parcours)
Rénovation de la salle polyvalente de Guiler-sur-Goyen (à étudier au mi-parcours)
Construction d'un terrain multisports à Plogastel St-Germain (à étudier au mi-parcours)
Réseau de chaleur bois énergie (Plozévet) (à étudier au mi-parcours)
Renforcement du réservoir de Kérandoaré (Plogastel-St-Germain) selon conclusions du Schéma directeur eau potable (à étudier au mi-parcours)
Interconnexions des réseaux d'eau potable sur le territoire et avec les territoires limitrophes (à étudier au mi-parcours)
Réhabilitation de friches urbaines à Gourlizon, Peumerit et Pouldreuzic (partie travaux 2015-2017)
Revitalisation des anciens bâtiments centre bourg à Plogastel St Germain (partie travaux 2015-2017)

